

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le Camping Sites et Paysages LA MARETTE, nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-après. Ces conditions régissent les ventes de séjours et sont valables à partir du moment où la commande est passée. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales.

1) Réservation et Règlement du séjour :

La réservation ne devient effective qu'après :

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant la date du séjour : Par le paiement des arrhes dans les 15 jours qui suivent la réservation.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date du début du séjour : règlement intégral du séjour au moment de la réservation.
- **Et réception d'une confirmation par nos services.**

Le solde est dû pour les hébergements locatifs 30 jours avant le début du séjour et pour les emplacements 10 jours avant.

Attention, si nous n'avons pas reçu votre règlement, nous considérons votre réservation comme annulée et les conditions d'annulation seront appliquées.

2) Conditions d'annulation sans adhésion à l'assurance annulation Campez couvert) :

Toute annulation de réservation devra être signalée le plus tôt possible. A défaut, le client sera tenu du paiement de la totalité des sommes dues au titre du contrat. **Barème d'annulation :**

- **Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée : les arrhes** restent acquises par le camping et représentent le **règlement des frais d'annulation**
- **Pour tout séjour annulé moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou en cas de non-présentation** sur le camping : le montant total du séjour est dû et conservé.
- Dans le cas d'une annulation du fait de camping Sites et Paysages LA MARETTE : les sommes versées seront remboursées.
- Le Camping Sites et Paysages LA MARETTE vous rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article L 121-20-4 du code de la consommation, les dispositions de l'article L 121-20 prévoyant un délai de rétractation de 7 (sept) jours, à compter de l'acceptation d'une offre de service, ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet la prestation de service d'hébergement, qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. Le client ne dispose donc d'aucun droit de rétractation dans le cadre du présent contrat.
- En l'absence de message du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, **l'hébergement devient disponible 12H après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.**
- Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.

3) Conditions d'annulation avec adhésion à l'assurance annulation Campez couvert :

Le camping Sites et Paysages LA MARETTE vous propose une assurance Annulation et Interruption dans votre contrat de location. **La garantie annulation est non obligatoire mais doit être souscrite à la réservation. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (voir document joint « CGA »), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs**

4) Caution

Pour les hébergements locatifs, une caution de 300 € sera déposée au bureau du camping. Elle sera rendue au client à la fin du séjour, si **l'hébergement n'a pas subi de dégradation. Au départ du locataire, un inventaire est fait pendant les heures ouvrables, en présence du loueur et du locataire. Dans le cas où l'hébergement nécessite un nettoyage par nos soins, 90 € seront retenus sur la caution.**

5) Image

Vous autorisez LA MARETTE, ainsi que le personnel, à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour et à exploiter lesdites images, sons, vidéos et enregistrement sur tous supports (en particulier sur les sites ou pages internet LA MARETTE dont Facebook ; sur les supports de présentation et de promotion et sur les guides touristiques, ou de voyage). Cette autorisation vaut autant pour vous **que pour les personnes hébergées avec vous. Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation du domaine et ne pourra** en aucun cas porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit pour une durée indéterminée.

6) Informatique et liberté

Les informations que vous nous communiquez lors de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par LA MARETTE comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du camping LA MARETTE **pour le traitement de votre commande afin d'adapter au mieux notre offre à vos besoins. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant votre nom, prénom, et adresse : CAMPING LA MARETTE – 5864 Route de Tanargue – 07110 JOANNAS.**



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

7) Opposition au démarchage téléphonique :

Conformément aux dispositions du Code de la Consommation (Article L. 223-2 du code de la consommation) lorsqu'un professionnel est amené à recueillir auprès d'un consommateur des données téléphoniques, il l'informe de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://www.bloctel.gouv.fr>

8) Responsabilité

Nous tenons à **porter à votre connaissance le fait que la location en « Hôtellerie de Plein Air » et « Parc Résidentiel de Loisir » n'entre pas** dans le cadre de la responsabilité des hôteliers. En conséquence, la responsabilité de LA MARETTE ne saurait être engagée en cas de **perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans le domaine, tant dans les locatifs, les emplacements que dans les parkings** ou les locaux communs. Il appartient donc aux vacanciers de souscrire une complémentaire villégiature afin de garantir tous dommages. LA MARETTE déclinant toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation dues aux intempéries, à un incendie, à du vandalisme. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes séjournant avec lui ou lui rendant visite.

9) Litige et Médiation

Nos équipes sur site sont à votre disposition au cours de votre séjour pour répondre à vos doléances, résoudre les éventuels dysfonctionnements constatés et vous permettre de profiter pleinement de votre séjour. Il convient de prendre contact avec elles pour **toute demande. Dans le cadre d'un litige, vous avez la possibilité de nous contacter de la manière suivante : Envoi d'un courrier** par lettre recommandée avec accusé de réception à la direction du camping **ou envoi d'une copie de ce courrier par courrier électronique à reception@lamarette.com**. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir le Centre de médiation CM2C, après un **délaï d'un mois suite à l'envoi de ces courriers/emails. Vous devez déposer un dossier en ligne sur le site internet suivant www.cm2c.net ou par courrier à l'adresse suivante** 14 rue Saint Jean 75017 PARIS Téléphone : 01 89 47 00 14 ou par email à cm2c@cm2c.net

10) Dispositions générales

- **Le nombre de personne occupant la location ou l'emplacement ne peut en aucun cas dépasser la capacité maximum précisée dans le contrat sans autorisation du loueur qui pourra dans ce cas, refuser l'entrée de la location ou de l'emplacement.**
- Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du Camping (Ci-joint)
- **Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent contrat** serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes conditions générales.
- Toute réservation est strictement personnelle au client qui y a procédé, si bien que les droits et obligations qui résultent du contrat **ne peuvent être cédés sous quelque forme ou à quelque titre que ce soit à des tiers par le client, sans l'autorisation préalable** et écrite du camping.
- Les présentes conditions générales ainsi que le récapitulatif de réservation transmis au client forment en ensemble contractuel et **constituent l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre les parties**



REGLEMENT INTERIEUR

1. Conditions d'admission et de séjour

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Nul ne peut y élire domicile.

2. Formalités de police

Toute personne devant séjourner au moins une nuit sur le camping doit, au préalable, présenter au gestionnaire ou son représentant ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci. En application de l'article R. 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment :

- 1° Le nom et les prénoms ;
- 2° La date et le lieu de naissance ;
- 3° La nationalité ;
- 4° Le domicile habituel.

Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.

3. Installation

L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

4. Bureau d'accueil

Ouvert du 1^{er} Mai au 4 septembre de 10h à 12 h // 14 h à 18 h.

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients.

5. Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis à chaque client qui le demande. Pour les terrains de camping classés, la catégorie de classement avec la mention tourisme ou loisirs et le nombre d'emplacements tourisme ou loisirs sont affichés. Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à l'accueil.

6. Redevances

Les redevances sont payées au bureau d'accueil. Leur montant fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain. Les usagers du terrain de camping sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer, la veille, le paiement de leurs redevances

7. Bruit et silence

Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables. Le gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total.

8. Visiteurs

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Le client peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Les prestations et installations des terrains de camping sont accessibles aux visiteurs. Toutefois, l'utilisation de ces équipements peut être payante selon un tarif qui doit faire l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

9. Circulation et stationnement des véhicules

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée à 10 km/h. La circulation est autorisée de 7h30 à 23h00. Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement est strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les hébergements sauf si une place de stationnement a été prévue à cet effet. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.



REGLEMENT INTERIEUR

10. Tenue et aspect des installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. **Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.** Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. **L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.**

11. Sécurité

a) Incendie.

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. **En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.**

b) Vol.

La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

12. Jeux

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Toutes les infrastructures du camping ne peuvent être utilisées pour les jeux mouvementés. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

13. Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le **gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.** En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. **En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.**

Nous espérons que vous passerez un excellent séjour au CAMPING SITES & PAYSAGES LA MARETTE, nous sommes à votre disposition pour renseignement ou suggestion.

Bonnes Vacances !

